

« POUR LES AVEUGLES  
PAR LES AVEUGLES »

*BULLETIN MENSUEL*  
de  
**L'UNION DES AVEUGLES  
DE GUERRE**

*Reconnue d'utilité publique par décret du 9<sup>e</sup> avril 1921*

et

**Journal des Soldats Blessés  
aux Yeux**



SOMMAIRE

« La Dette ». — Dans nos Maisons de Repos. — Exposition Coloniale.

**Informations**

Au Groupe de Limoges. — Les yeux clos. — Pour l'enseignement de l'esperanto aux aveugles. — Le Foyer des Invalides et des Anciens Combattants. — Nos délégations. — Le « Livre de l'Aveugle ». — Les Amis des Soldats Aveugles. — Changements d'adresse. — Renseignements utiles.

**[Chronique de l'U. A. G.]**

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations. — Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 11 Avril 1931. — Procès-verbal de l'assemblée plénière de clôture du Dimanche 26 Avril 1931. Avis divers.

*Administration :*

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9<sup>e</sup>)

TÉLÉPH. Central 44-88 — Chèque postal : 160-31

82P  
606

PRESIDENT D'HONNEUR  
de l'Union des Aveugles de Guerre  
MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

---

COMITÉ DE PATRONAGE

---

M. BARTHOU, Ministre de la Justice;  
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies;  
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire;  
M. le général BALFOURIER;  
M. BRISAC, préfet;  
M. J. RIDGELY CARTER;  
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;  
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;  
M. DUCCO, médecin-inspecteur;  
M. FRIBOURG, député;  
Miss Alice GETTY;  
M. Justin GODART, ancien ministre;  
Miss Grace HARPER;  
Miss Winifred HOLT;  
Mme Léopold KAHN;  
M. KRUG;  
M. LUGOL, sénateur;  
Mme la maréchale MAUNOURY;  
M. Samuel MILBANK.  
M. le docteur MORAX;  
M. MEYER, conseiller d'Etat;  
M. Henry PATÉ, député;  
M. Pierre RAMEIL, député;  
M<sup>e</sup> HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des  
Avocats;  
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE;  
M. VALLERY-RADOT;  
M. Constant VERLOT, député;  
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

---

# « La Dette »

---

Qu'est-ce que « La Dette »? Vous avez, sans doute, entendu parler de ce Comité qu'on appelle « La Dette », ou bien, sans en connaître le nom, vous avez eu connaissance de sa constitution par nos comptes rendus au moment où, en séance de Conseil d'administration, Scapini nous entretenait de sa formation.

Pour rappeler à ceux d'entre nous, qui l'auraient oublié, quelles sont les Associations composant ce Comité, nous vous indiquons qu'une entente est intervenue entre « Les Gueules Cassées », l'« Union des Aveugles de Guerre », la « Fédération des Plus Grands Invalides » et « Les Ailes Brisées », afin de concentrer leurs efforts pour demander au public une dernière fois de leur apporter son général appui. Ces quatre grandes Associations ont, en effet, de grands besoins pour alimenter leur Caisse de Secours, faire fonctionner leur Maison, pour celles qui en ont une ou créer cette Maison pour celles qui n'en ont pas.

Un barème a été établi répartissant équitablement les bénéfices nets de l'entreprise et nous avons donc, en ce qui nous concerne, intérêt à ce que le succès de cette vaste souscription soit complet. Les lots sont d'importance; déjà la propagande fait sentir ses effets. La T.S.F. lance des communiqués; des affiches, que d'aucuns trouvent saisissantes, d'autres pénibles à voir, annoncent cette grande loterie.

Il nous appartient, à nous aussi, chacun dans notre sphère, de contribuer au succès de « La Dette ». Demandez à vos amis de s'en faire les propagandistes; qu'ils créent un mouvement en sa faveur et n'oubliez pas que, cinq carnets placés par la même personne donnent droit au tirage gratuit de nombreuses automobiles.

Nous adressons un pressant appel à tous nos camarades, à tous nos amis, afin qu'ils nous demandent des billets à placer. Nous tenons à leur disposition des affiches. Nous sollicitons le public une bonne et dernière fois. Que cette campagne soit un succès afin que nous puissions, désormais, faire face sans inquiétude aux engagements pris. Nous sommes persuadés que tous nos camarades tiendront à contribuer à ce succès et, par conséquent, à la prospérité de notre Association.

H. A.

### Dans nos Maisons de Repos

Conformément au vœu exprimé par notre Assemblée générale de 1930, nous publions ci-dessous la liste des camarades qui séjourneront, cette année, dans nos Maisons de Repos, avec indication de la villa qu'ils occuperont :

Au cas où nos camarades désireraient correspondre entre eux, ils trouveront leurs adresses respectives dans notre Annuaire.

#### FRANCEVILLE-PLAGE (Calvados)

##### MOIS DE JUIN

<i>Pavillon B</i>		<i>Pavillon C</i>	
1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine	1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine
1. Menetrey	1. Menetrey	1.	1.
2. Laurent	2. Laurent	2.	2. Coutarel
3. Gousse	3. Gousse	3. Bois	3. Bois
4.	4.	4.	4. Seguy
5.	5.	5. Bonnecuelle	5. Bonnecuelle
6. Fleury	6. Fleury	6.	6. Paris

<i>Pavillon D</i>		<i>Pavillon A</i>	
1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine	1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine
1.	1.	1.	1.
2. Farcy	2. Farcy	2.	2.
3.	3. Bonnichon	3.	3.
4.	4.	4.	4.
5.	5. Monneret	5.	5. Guth
6.	6.		

##### MOIS DE JUILLET

<i>Pavillon B</i>		<i>Pavillon C</i>	
1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine	1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine
1. Emo	1. Emo	1. Desbancs	1. Duchamp
2. Lardans	2. Lardans	3. Bois	2. Desbancs
3. Gousse	3. Evrat	2. Coutarel	3. Desseignes
4. Le Cam	4. Le Cam	4. Seguy	4. Guillet
5.	5. Tramoy	5. Gilles	5. Gilles
6.	6.	6. Paris	6. Paget

<i>Pavillon D</i>		<i>Pavillon A</i>	
1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine	1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine
1. Morand	1. Morand	1. Etienne	1. Etienne
2. Farcy	2. Farcy	2. Laine	2. Laine
3. Bonnichon	3. Poteney	3. Denriès	3. Denriès
4. Warnet	4. Courteix	4. Malingre	4. Malingre
5. Monneret	5. Rochelet	5. Guth	5. Carudel
6.	6. Delaunay		

##### MOIS D'AOUT

<i>Pavillon B</i>		<i>Pavillon C</i>	
1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine	1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine
1. Combarre	1. Julie	1. Tilly	1. Tilly
2. Royer	2. Cagnard	2. Clairet	2. Clairet
3. Evrat	3. Planquette	3. Desseignes	3. Beda.
4. Thiberge	4. Nicolaï	4. Guillet	4. Pavil
5. Tramoy	5. Courtas	5. Carudel	5. Martin
6. Padois	6. Cassar	6. Paget	6. Simonet

<i>Pavillon D</i>		<i>Pavillon A</i>	
1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine	1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine
1. Sourd	1. Marche	1. Cheutet.	1. Hatet
2. Gudefin.	2. Gudefin.	2. Kolb	2. Kolb
3. Giloux	3. Giloux	3. Videmont	3. Gérard
4. Héron	4. Héron	4. Berthet	4. Berthet
5. Rochelet	5. Falaise	5. Masselier	5. Masselier
6. Gautier	6. Gautier		

##### MOIS DE SEPTEMBRE

<i>Pavillon B</i>		<i>Pavillon C</i>	
1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine	1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine
1. Gautier (R.).	1. Gautier (R.).	1. Sauvage	1. Sauvage
2. Gagnard	2.	2. Dahout	2. Dahout
3. Planquette	3.	3. Beda	3.
4. Nicolaï	4.	4. Pavil	4.
5. Courtas	5.	5. Martin	5.
6. Cassar	6.	6. Simonet	6.

Pavillon D		Pavillon A	
1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine	1 <sup>re</sup> Quinzaine	2 <sup>e</sup> Quinzaine
1. Marche	1.	1. Saillot	1. Saillot
2. Dufau	2. Dufau	2. Beaubras	2. Beaubras
3. Seceh	3.	3.	3.
4. Duverger	4.	4.	4.
5. Falaise	5.	5.	5.
6. Roy (G.).	6. Roy (G.).		

### LACANAU (Gironde)

#### MOIS DE JUIN

Coué, Villa « Neptune ».	2 <sup>e</sup>
, Villa « Madie ».	3 <sup>e</sup>
Guibaud, Villa « Les Erables » (1 <sup>er</sup> ét.).	4 <sup>e</sup>

#### MOIS DE JUILLET

Le Gouar, Villa « Neptune ».	Cabannot, Villa « Les Erables » (3 <sup>e</sup> ét.).
Mille, Villa « Les Erables » (1 <sup>er</sup> ét.).	Berrie, Villa « Les Erables » (4 <sup>e</sup> ét.).
Jarre-Sarre, Villa « Les Erables » (2 <sup>e</sup> ét.).	Mézières, Villa « Madie ».

#### MOIS D'AOUT

Johannssen, Villa « Neptune ».	Brechon, Villa « Les Erables » (3 <sup>e</sup> ét.).
Messant, Villa « Les Erables » (1 <sup>er</sup> ét.).	Laffargue, Villa « Les Erables » (4 <sup>e</sup> ét.).
Fauconnet, Villa « Les Erables » (3 <sup>e</sup> ét.).	Pallier, Villa « Madie ».

#### MOIS DE SEPTEMBRE

Gervaud, Villa « Neptune ».	Magat, Villa « Les Erables » (3 <sup>e</sup> ét.).
Vandromme, Villa « Les Erables » (1 <sup>er</sup> ét.).	Almey, Villa « Les Erables » (4 <sup>e</sup> ét.).
Sourrissaud, Villa « Les Erables » (2 <sup>e</sup> ét.).	Fonchy, Villa « Madie ».

### VALS-LES-BAINS (Ardèche)

#### DU 15 JUIN AU 8 JUILLET

Favier, Villa « Baume », 1<sup>er</sup> logement, chambres 3 et 4.  
 Delmas, Villa « Baume », 2<sup>e</sup> logement, chambres 5 et 6.  
 Karli, Villa « Bel-Air », 1<sup>er</sup> logement, une chambre.  
 Goudal, Villa « Bel-Air », 2<sup>e</sup> logement, deux chambres.

#### DU 9 JUILLET AU 31 JUILLET

Chabert, Villa « Baume », 1<sup>er</sup> logement, chambres 3 et 4.  
 Michel, Villa « Baume », 2<sup>e</sup> logement, chambres 5 et 6.  
 Teissier, Villa « Bel-Air », 1<sup>er</sup> logement, une chambre.  
 Benoit, Villa « Bel-Air », 2<sup>e</sup> logement, deux chambres.

#### DU 1<sup>er</sup> AOUT AU 23 AOUT

Vialatte, Villa « Baume », 1<sup>er</sup> logement, chambres 3 et 4.  
 Mulsant, Villa « Baume », 2<sup>e</sup> logement, chambres 3 et 4.  
 Debatisse, Villa « Bel-Air », 1<sup>er</sup> logement, une chambre.  
 Rieu, Villa « Bel-Air », 2<sup>e</sup> logement, deux chambres.

#### DU 24 AOUT AU 15 SEPTEMBRE

Versini, Villa « Baume », 1<sup>er</sup> logement, chambres 3 et 4.  
 Serre, Villa « Baume », 2<sup>e</sup> logement, chambres 5 et 6.  
 Fessard, Villa « Bel-Air », 1<sup>er</sup> logement, une chambre.  
 Hugues, Villa « Bel-Air », 2<sup>e</sup> logement, deux chambres.

### SAINTE-MAXIME-SUR-MER (Var)

#### MOIS DE JUIN

Gerentes, Villa « Sitia » (1<sup>er</sup> étage).

#### MOIS DE JUILLET

Chardon, Villa « Sitia » (1<sup>er</sup> étage).  
 Mercier, Villa « Sitia » (2<sup>e</sup> étage).  
 Alizert, Villa « Alsace » (1<sup>er</sup> étage).  
 Billoud, Villa « Alsace » (2<sup>e</sup> étage).

#### MOIS D'AOUT

Dupuy, Villa « Sitia » (1<sup>er</sup> étage).  
 Pardanaud, Villa « Sitia » (2<sup>e</sup> étage).  
 Fauchier, Villa « Alsace » (1<sup>er</sup> étage).  
 , Villa « Alsace » (2<sup>e</sup> étage).

MOIS DE SEPTEMBRE

Corraza, Villa « Sitia » (1<sup>er</sup> étage).  
Cordier, Villa « Sitia » (2<sup>e</sup> étage).  
Chayne, Villa « Alsace » (1<sup>er</sup> étage).  
Vial, Villa « Alsace » (2<sup>e</sup> étage).

**MALO-LES-BAINS (Nord)**

DU 15 JUIN AU 15 JUILLET

Barbier, Villa, avenue Pasteur (du 15 au 30 juin).  
Mariet, Villa, avenue Pasteur (du 1<sup>er</sup> au 15 juillet).  
Douale, villa, avenue de la Mer.  
Demalaine, villa, avenue des Poilus.

DU 16 JUILLET AU 15 AOUT

Truy, villa, avenue Pasteur (du 1<sup>er</sup> au 15 août).  
Lorriaux, Villa, avenue Pasteur (du 16 au 31 juillet).  
Lebrun, avenue de la Mer.  
Bonamy, Villa des Poilus (du 1<sup>er</sup> au 15 août).  
Villa, avenue des Poilus (libre du 16 au 31 juillet).

DU 16 AOUT AU 15 SEPTEMBRE

Vandestrenem, Villa, avenue Pasteur.  
Theret, Villa, avenue de la Mer (du 1<sup>er</sup> au 15 septembre).  
Léger, Villa de la Mer (du 16 au 31 août).  
Lequenue, Villa, avenue des Poilus.

—◆◆—  
**Exposition Coloniale**

La Confédération Nationale nous informe que le Commissariat Général de l'Exposition Coloniale, désireux de témoigner sa sympathie aux grands invalides, qui bénéficient déjà de l'entrée gratuite à l'Exposition, leur accorde également l'entrée gratuite dans l'enceinte du Parc Zoologique.

## NOTES ET INFORMATIONS

*Notre camarade Lagarde nous demande d'insérer la note suivante :*

### Régionale de Limoges

Vous avez bien voulu, mes chers camarades, me désigner comme votre délégué à l'Assemblée générale de l'Union. J'ai soutenu vos vœux à l'exception de celui qui tendait à porter le prêt de 15.000 francs à 20.000 francs. Devant la situation financière de l'Union, j'ai retiré ce vœu sans le discuter.

Certains d'entre vous, au reçu d'une circulaire que l'on avait omis de m'envoyer, m'ont demandé des explications par lettre, d'autres sont venus me les demander à domicile. L'un d'entre vous croyait qu'elle émanait de camarades faisant partie de la Ligue des Familles nombreuses. Or, à la suite d'une de mes interventions, il vous sera facile de vous rendre compte qu'il n'en est rien. Aux uns et aux autres, je vous avais promis de vous apporter des explications après l'Assemblée générale. A mon avis, la manœuvre des signataires de la circulaire ne tendait rien moins qu'à détruire l'U. A. G. Pourquoi? Je n'ai pu trouver réponse à cette interrogation, et je me suis alors demandé: Pour qui? Au bénéfice peut-être d'une Association de mutilés, jalouse de nous, ou bien au profit de groupements ou de personnes ayant intérêt à voir les Aveugles de la Guerre ne plus faire leurs affaires, suivant notre devise: « Pour les Aveugles, par les Aveugles. » Il m'a semblé que les camarades ont agi, inconscients du danger, mais, comme l'an dernier, le résultat a été négatif. Le rude bon sens du paysan de France, et aussi de beaucoup d'autres, a eu raison de cette manœuvre de dissociation. Il m'est apparu que ces dissidents sont mûs par une main invisible tirant les ficelles derrière le rideau. La grosse majorité des camarades a compris que cette circulaire était louche et ne s'y est pas laissé prendre. On a fait confiance à notre Conseil d'administration et surtout à notre Président Scapini. Vous savez, mes chers camarades, ce que nous devons à notre Union, vous avez en mains les résultats obtenus, tant au point de vue de la défense de nos intérêts devant les Pouvoirs publics, et aussi les avantages

familiaux obtenus par une propagande intense. Je ne vous énumère pas ces avantages; vous les connaissez et vous êtes assez grands garçons pour comprendre que ce n'est pas notre modique cotisation qui a pu permettre d'en arriver au point où nous sommes.

Lorsque vous vous ferez lire le compte rendu sténographique de l'Assemblée générale, et aussi les discours du représentant du ministre des Pensions et celui du président du Conseil Municipal de Paris, vous vous rendrez compte que votre Conseil d'administration n'a pas chômé et que, grâce à votre Président Scapini, diverses mesures sont en voie d'exécution.

Lisez, à ce sujet, le premier vœu de la première Commission, les déclarations de notre Président au sujet de ce vœu et aussi les déclarations faites au nom du ministre des Pensions.

Pour finir, mes chers camarades, je vous dirai : oublions toutes ces petits manœuvres de dissidence, retenons que nous sommes tous des Aveugles de Guerre, groupés au sein de l'Union des Aveugles de Guerre, qui a tant fait pour nous et qui continuera, malgré tout et contre n'importe qui.

---

*Nous publions, ci-après, un extrait de l'article que notre camarade René Roy a fait paraître dans La Revue des Deux-Mondes :*

### **Les yeux clos**

(UNE EXPÉRIENCE PERSONNELLE)

*Extrait :*

En 1916, mon régiment vint cantonner, au début de juin, à Sivry-sur-Ante, petit hameau situé au sud de la forêt d'Argonne; de là, je me dirigeai peu après vers Sainte-Menehould et pris le train pour Paris.

A peine sorti de la gare de l'Est, je me livrai sans réserve à la douceur des flâneries d'antan, parmi les rues et les boulevards, goûtant un plaisir indicible à retrouver le décor familier à mon enfance. Une ardeur juvénile me soulevait, quand, sur l'asphalte, résonnait le pas alerte de mes vingt ans, et j'imaginai alors difficilement qu'il y eût identité entre le sous-lieutenant d'artillerie, dont la joie de vivre éclatait irrésistible, et cet être à la marche singulière et prudente qui, dix jours auparavant, se jetait à terre pour franchir le barrage entretenu par les Allemands aux abords du fort de Vaux.

Un matin, je longuais le fossé bordant le jardin des Invalides,

lorsque mon attention fut attirée par un soldat, qui se promenait au bras d'une jeune femme; il portait des lunettes noires et tenait une canne dans sa main droite; bien qu'il devisât gaiement avec sa compagne, il ne détournait pas la tête et ne paraissait, en aucune manière, se soucier des personnes qu'il croisait. Sur le point de parvenir à sa hauteur, je sentis mon cœur se contracter sous l'empire de la subite révélation : l'homme était aveugle. Je le saluai respectueusement et poursuivis mon chemin; mais, gagné par une invincible angoisse, je fus longtemps encore obsédé par le souvenir de cette vision. Malgré moi, je ne pouvais détacher ma pensée de la redoutable éventualité qui, jusqu'à présent, n'avait que bien rarement effleuré mon esprit; le hasard seul m'imposait cette possibilité comme un défi.

Souvent, entre camarades, nous discutons des perspectives que la guerre nous réservait, et ne craignons pas de nous arrêter à de tristes conjectures : l'amputation d'un membre, la balle qui vous frappe en plein front et vous couche à terre pour toujours, l'obus qui vous met brutalement en pièces et vous disperse aux quatre vents, l'agonie qui s'éternise en un terrifiant martyr, autant d'alternatives devenues banales, et que nous examinions avec sang-froid, parfois même en plaisantant. Mais la blessure aux yeux, cette mystérieuse et sombre évocation de la cécité, personne d'entre nous, s'il y songeait intérieurement, n'osait en prononcer le nom, lors de nos entretiens. Et, voilà que la rencontre de ce camarade, auquel allait ma sympathie, donnait à l'hypothèse toute la consistance d'une réalité !

Quelques mois plus tard, au cours de l'attaque du Chemin-des-Dames, je fus moi-même atteint aux yeux et perdis rapidement tout espoir de jamais recouvrer la vue; depuis cette époque, je reporte fréquemment ma pensée vers le compagnon de misère, vers ce frère inconnu, que le destin avait placé sur ma route, tel un muet avertissement.

J'ai dit, en d'autres pages, le drame de la cécité au seuil de la vie (1) :

« Au réveil, j'étais toujours étonné de ne plus éprouver cette délicieuse impression du jour qui entre à flots dans la chambre, et vous invite à la reprise de l'activité; il me fallait quelques secondes de réflexion pour prendre conscience de la réalité, comme ceux dont un deuil vient d'assombrir le foyer. »

---

(1) Voyez vers la lumière, préface de M. Eugène Brieux.

### L'œuvre admirable de M. Brioux

Mais ce n'est pas le lieu de nous attarder à ces regrets ; suivons plutôt, dans leur tenace et douloureux combat, ces trois mille jeunes gens que la guerre a brutalement ravis aux joies de la lumière, et demandons-nous comment ils ont réagi contre les rigueurs de leur sort.

Jusqu'alors, nous n'avions assisté, en ce domaine, qu'à des tentatives isolées, grâce auxquelles certains Aveugles, servis par leur génie, avaient pu émerger de l'ombre, où les reléguait leur infirmité ; quelques noms sonnaient à nos oreilles, ceux d'illustres précurseurs, qui tempéraient notre détresse : Milton, Nicolas Saunderson, Euler, Louis Braille, Augustin Thierry, Henri Fawcett, et peut-être Homère, le divin conteur de merveilles, le sublime enchanteur d'innombrables générations.

Mais à présent, c'était un véritable régiment d'hommes en pleine force, en pleine activité, qu'il fallait à tout prix arracher au désespoir et à l'accablement d'une oisiveté bientôt sans gloire. Cette tâche immense et délicate fut le fait de constants dévouements, trop souvent ignorés. Citer tous les efforts consacrés à cette œuvre, serait hors de ma portée ; qu'il me soit simplement permis de souligner l'action personnelle de celui qui en fut l'âme. Je sais combien lui répugne toute allusion de ce genre, mais je sais aussi qu'il me pardonnera, du moment qu'il s'agit d'une telle cause.

.....  
Aussi, ne vous laissez pas abuser par les apparences et songez plutôt à l'intensité des sentiments, à la vitalité qui subsiste en notre être et le domine constamment. Si vous rencontrez jamais un de ces hommes, que la guerre a livrés aux ténèbres sans fin, épargnez-lui votre pitié, elle ne lui apporterait aucun réconfort et risquerait de l'offenser.

Votre pitié, réservez-la pour les faibles, pour les vaincus, et non pour celui qui sut faire face à l'adversité, conserver une sereine confiance, poursuivre dans l'ombre le combat qu'il avait mené sur la ligne de feu. Songez qu'il reste soutenu par la conscience d'avoir servi une juste cause, qu'il est toujours en possession d'un cœur sensible à la douceur de l'amitié, d'une intelligence affinée par la méditation, pour tout dire, d'une âme parfois vibrante et tendre. Persuadez-vous bien qu'il est capable de fonder un foyer, et qu'il saura, peut-être mieux qu'un autre, en goûter les joies sans cesse renouvelés. Chassez en sa présence les obscurs préjugés, considérez la cécité comme une de

ces épreuves, sans doute cruelles, mais plus insupportables encore à ceux qui n'en ont pas mesuré toutes les conséquences. Il en est de ce mal comme de tous les autres, plus effrayants par leur mystère que par leur véritable portée, si grande qu'elle puisse être.

L'expérience que j'ai tâché d'analyser ici constitue dans l'histoire un fait sans précédent ; elle restera probablement unique, à moins qu'un vent de folie ne précipite le monde dans une nouvelle tourmente.

Souhaitons que nos efforts, en vue d'élargir le champ de notre activité, ne soient pas perdus, après l'extinction de notre génération, et que la grande collectivité des Aveugles soit appelée à en recueillir les fruits, dans les temps à venir. Ne plus confiner les Aveugles dans de petits métiers, des situations mesquines, les mettre à même de gagner leur vie aussi largement que possible pour accroître leur indépendance et le sentiment de leur dignité, tel devrait être le credo de ceux qui ne demeurent pas insensibles aux multiples aspects de la douleur humaine.

René ROY.

### Pour l'enseignement de l'esperanto aux aveugles

Pour les individus comme pour les collectivités, chaque progrès matériel ou moral est ordinairement l'aboutissant d'une large coopération dans le temps et dans l'espace. S'il est une catégorie d'êtres humains entre lesquels et pour lesquels s'impose impérieusement la coopération à la fois la plus intime et la plus étendue, c'est bien celle des Aveugles qui, sur tous les points du globe, éprouvent dans leurs efforts d'adaptation sociale les mêmes difficultés que des moyens identiques peuvent leur permettre de vaincre. La connaissance et la pratique des langues étrangères par les Aveugles et leurs éducateurs est donc indispensable pour répandre à travers le monde et perfectionner chaque jour l'œuvre entreprise par les bienfaiteurs français de toute l'humanité : V. Haüy, L. Braille, Ballu, etc.

Cependant, malgré le plus grand besoin qu'ils en éprouvent, l'étude des langues étrangères est beaucoup moins accessible aux Aveugles qu'aux clairvoyants, douze ou quinze cent fois plus nombreux et pour qui les manuels, dix et vingt fois moins volumineux, sont facilement réalisables à des prix en temps et en argent extrêmement réduits. Il convient, certes, de faciliter par tous les moyens (et nous verrons que l'esperanto en est un merveilleusement efficace), l'étude des langues étrangères aux Aveugles compatriotes des pionniers de la

typhlogologie, afin de multiplier les échanges profitables avec les Aveugles des autres grandes collectivités linguistiques, mais on ne peut se dissimuler que l'étude d'une ou plusieurs des langues étrangères ne peut être poussée à fond que par un très petit nombre d'individus, dont les rapports internationaux limités ne sauraient réaliser le large et nécessaire but poursuivi. Il faut bien constater que bien peu de clairvoyants continuent, leurs diplômes obtenus, à pratiquer et à exploiter les langues mortes ou vivantes, à l'étude desquelles les programmes de secondaire consacrent un très grand nombre d'heures. Le profit à peu près exclusif qu'ils en récoltent (profit qu'il ne faut certes pas dédaigner) est le développement de leur jugement par une féconde gymnastique de l'esprit. Au point de vue de ce dernier résultat, apparemment plus moral que directement utilitaire, la philologie est un élément particulièrement précieux de l'éducation bien comprise des Aveugles. Ils sont, en effet, plus prédestinés que d'autres à la vie intérieure, à l'isolement physique et moral dans un monde plus étroit : d'où la plus grande nécessité d'élargir leur horizon spirituel. Et cependant, l'écueil du surmenage est beaucoup plus difficile à éviter dans l'enseignement aux Aveugles qui devraient apprendre plus de choses avec moins de moyens.

Telles sont les grandes raisons pour lesquelles, surtout en France, seule une infime élite d'Aveugles, inespérément bien servis par des dons personnels et des circonstances privilégiées, parvient à tirer de la philologie une part, certes appréciable, mais lamentablement restreinte, des immenses profits matériels et moraux que devrait en récolter l'humanité et, plus spécialement, la France et les Aveugles français.

Or, l'esperanto offre la plus merveilleuse des ressources pour satisfaire à tous les desiderata ci-dessus exprimés et à bien d'autres encore. C'est ce qu'on déjà compris de nombreux éducateurs des Aveugles dans beaucoup de pays étrangers : Hollande, Scandinavie, Tchécoslovaquie, Hongrie, Bulgarie, Yougoslavie, Italie, Allemagne, Amérique, etc. L'enseignement, souvent obligatoire, de l'esperanto y est de plus en plus organisé dans les Institutions d'Aveugles, de quoi résultent d'incessants progrès pour la typhlogologie depuis un quart de siècle. La langue artificielle de l'oculiste polonais Zamenhof (à qui le gouvernement français décerna la croix de la Légion d'honneur) est, en effet, surtout pour les Aveugles, dix et cent fois plus facilement assimilable que n'importe quelle autre langue morte ou vivante. Les règles toujours absolues de sa grammaire sont réduites à la plus simple

expression et d'une logique basée sur l'observation des grandes langues européennes anciennes et modernes. Le vocabulaire fondamental est condensé dans un petit nombre de radicaux dont, à l'aide de préfixes et suffixes à valeurs modifiantes judicieusement fixées, il est loisible de dériver (avec quel agrément et quel profit !) la collection la plus riche et la plus souple des mots nécessaires à l'extériorisation de la pensée. L'étude théorique de l'esperanto n'exige que très peu de temps et sa *pratique* constitue à la fois une réconfortante distraction et un moyen précieux pour l'acquisition des connaissances les plus diverses et les plus utiles. En recourant à l'esperanto, le maître peut très souvent rendre plus profitables ses leçons d'arithmétique, d'histoire, de géographie, de français, d'anglais, d'allemand, etc. Les Aveugles, tout comme les voyants, révèlent les dispositions les plus variées ; mais combien de ces dispositions naturelles demeurent inexploitées chez les Aveugles, par suite du nombre nationalement dérisoire des sujets qui les révèlent ? Dans l'ensemble du monde, lorsque l'ophtalmologie aura sauvé en Asie et en Afrique, comme elle l'a déjà fait en Europe et en Amérique, des millions d'yeux humains, les Aveugles socialement adaptables constitueront un véritable peuple dont l'effectif ne correspondra qu'à celui d'un tout petit Etat moderne. Dans ce peuple s'affirmeront çà et là des valeurs sociales identiques que, seule, la diversité des langues empêcherait d'exploiter. Eût-il été possible, au moyen âge, de se passer d'une langue internationale pour dispenser à des étudiants peu nombreux et recrutés dans une infinité de régions linguistiques, les semences de la civilisation occidentale moderne ?

Ce rôle fécond qu'a joué le vieux et difficile latin, le neuf et facile esperanto est admirablement mieux qualifié pour le remplir aujourd'hui en faveur de l'adaptation sociale des Aveugles de tous pays. Il appartient à la France d'exploiter cette idée, pour le plus grand bien de toutes les nations et pour rehausser dans le monde son prestige moral de bienfaitrice des Aveugles et de champion de la paix. Que l'esperanto soit méthodiquement enseigné dans toutes nos écoles d'Aveugles de France : il deviendra vite facile de fonder à Paris un Institut de coopération internationale pour la lutte contre la cécité et pour l'adaptation sociale des Aveugles, Institut à la marche et aux frais duquel participeront toutes les nations, et où la patrie de Haüy et de Braille jouera un rôle très important du consentement unanime. Cet Institut centralisera et coordonnera tous renseignements relatifs



aux Aveugles du monde entier et formera ou perfectionnera pour tous pays les cadres compétents, médicaux, intellectuels et professionnels nécessaires. L'esperanto sera naturellement la langue officielle du personnel et des stagiaires. On y verra réunis, accourus de tous les points de la terre, Aveugles et typhlophiles préalablement initiés dans leurs pays respectifs à la langue internationale, ce qui est aujourd'hui facilement réalisable avec le concours des espérantistes maintenant établis même dans les régions les plus reculées. Les uns, venant de pays plus civilisés, apporteront et remporteront de précieux éléments de progrès; les autres viendront s'initier à tout ce qu'ils auront à propager plus tard dans leurs pays arriérés. On pourra éditer en esperanto, à des tirages rationnels, tous les manuels en Braille nécessaires aux études les plus diverses et les plus utiles. On réalisera en grande série, et à des prix beaucoup plus abordables et aussi suivant des plans beaucoup plus soigneusement conçus, tous les appareils de secours propres à la réadaptation des Aveugles et, aussi, à préserver la vue de nombreux candidats à la cécité.

Il n'est pas douteux que, dans cette vaste entreprise, une grande quantité d'aveugles français trouveraient une situation adéquate à leurs capacités. Grâce à elle, quantité d'autres verraient bientôt s'ouvrir à leur désir d'activité de nouveaux et satisfaisants débouchés dans tous domaines et dans tous pays.

Pour conclure, l'esperanto est, de tout évidence, avec le système Braille, le plus puissant instrument d'émancipation à utiliser pour les aveugles. A la France de favoriser l'emploi universel du second comme du premier et de se servir ainsi elle-même en servant lumineusement l'aveugle humanité. Qu'elle donne l'exemple en organisant l'enseignement et l'utilisation de l'esperanto parmi ses aveugles. C'est avec reconnaissance que toutes les autres nations l'imiteront et l'aideront.

A. MASSELIER,  
*Aveugle de Guerre,*  
*Vice-Président de l'Association Universelle*  
*des Espérantistes Aveugles,*  
*Secrétaire Général de la Section Française.*

Avril 1931.

## Société Anonyme d'Habitations à Bon Marché « Le Foyer des Invalides et des Anciens Combattants »

au capital de 4.085.000 francs

Service administratif : 15, rue des Minimes, à Paris (3<sup>e</sup>).

### LES ANCIENS COMBATTANTS A L'ŒUVRE

Grâce aux efforts des militants de l'Union Départementale des Associations de la Seine, adhérentes à la Confédération Nationale des Anciens Combattants et des Victimes de la Guerre, le Parlement a incorporé dans le texte de la loi du 13 juillet 1928, connue sous le nom de Loi Loucheur, les avantages réclamés en faveur des Anciens Combattants et Mutilés pour la priorité, les dispenses d'apports et les subventions.

\*\*\*

Mais, après ce succès, il fallait réaliser.

En décembre 1929, l'Union Départementale avait fondé, sous le nom de *Foyer des Invalides et des Anciens Combattants*, une Société d'habitations à bon marché destinée à permettre au plus grand nombre possible de nos camarades de tirer le meilleur parti des résultats qu'elle avait obtenus.

\*\*\*

Créé avec un capital social de 200.000 francs, entièrement souscrit par des membres de l'Union Départementale, c'est-à-dire d'authentiques anciens combattants, *Le Foyer des Invalides et des Anciens Combattants* fut assez heureux pour pouvoir le porter par étapes jusqu'au chiffre actuel de 4.085.000 francs, dont 3.900.000 francs ont été effectivement versés.

\*\*\*

Pour commencer, *Le Foyer* a construit plusieurs centaines de maisons individuelles pour le compte de camarades désireux d'être propriétaires de leur toit familial.

Puis, satisfaisant au désir de nombreux camarades mutilés et anciens combattants, il a résolu de bâtir, dans Paris même ou à proximité, des immeubles collectifs dont les occupants s'épargneront ainsi les fatigues, les difficultés et les frais supplémentaires du transport en banlieue.

Deux groupes importants de ces immeubles sont *en cours d'achèvement*. Le premier forme *La Cité du Combattant de Paris*, boulevard Masséna, à 50 mètres de la Porte de Choisy. Il comprend 395 appartements répartis en quatre immeubles. On procède actuellement aux derniers travaux d'aménagement intérieur.

La seconde cité, un peu moins avancée, à Gentilly, se composera également d'un groupe important d'immeubles, qui comprendront 364 appartements.

La construction d'autres cités est prévue et sera réalisée, dans un avenir très prochain, à Vitry, Courbevoie, Le Vésinet, Le Chesnay, Issy-les-Moulineaux, etc.

\*\*\*

Tous les immeubles du Foyer seront clairs, sains et gais, et satisferont aux exigences les plus strictes de l'hygiène moderne. Tous comporteront : ascenseurs, chauffage central.

Pourquoi, dira-t-on, tant de confort, somme toute assez coûteux ? Parce que ce confort ne constitue pas un luxe, mais une nécessité quand il s'agit d'une catégorie de bénéficiaires dont les moyens physiques sont grandement diminués.

\*\*\*

Le Foyer a voulu que les camarades qui préfèrent résider à Paris puissent assurer, comme les autres, un foyer stable à leur famille.

Tous les appartements de nos cités *vont être vendus* dans les conditions prévues par les lois du 5 décembre 1922 et du 13 juillet 1928 (Lois Ribot et Loucheur), *strictement au prix coûtant*.

Dès le jour de la signature du contrat, l'appartement devient la propriété de l'intéressé. S'il venait à disparaître le lendemain même, l'appartement, grâce au paiement de la prime d'assurance, serait définitivement acquis à ses ayants droit.

\*\*\*

*Pourquoi les Invalides et Anciens Combattants peuvent, en toute confiance, s'adresser au « Foyer des Invalides et Anciens Combattants » ?*

1° Parce que les membres de son Conseil d'administration sont tous des militants d'Associations, connus de la plupart des camarades anciens combattants et mutilés de la Seine.

2° Parce que les résultats obtenus l'ont été grâce au dévouement et au désintéressement de tous et que l'administration et la gestion de la Société ont été rigoureuses.

3° parce que, et pour les raisons qui précèdent, le *Conseil Municipal de Paris* et le *Conseil Général de la Seine* n'ont pas hésité à *garantir ses opérations immobilières*.

4° Parce que son plan de travail a été reconnu si sagement établi que la *Grande Médaille d'Or* lui a été attribuée, lors de l'Exposition de l'Habitation organisée à Paris, en 1929, sous la présidence de M. le Ministre du Travail.

Nous ne pouvons donner ici tous les renseignements détaillés que chacun peut désirer, mais toutes précisions utiles seront fournies à nos camarades, au siège des services de la Société, 15, rue des Minimes, à Paris (3°), près de la place des Vosges.

Téléphone : Archives 78-72.

Métro : Bréguet-Sabin, Chemin-Vert, Saint-Paul.

Autobus : AK, AO, AU, AZ, K, P, Q, Z.

Les bureaux sont ouverts tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi, et de 14 à 18 h. 30.

Les candidatures pour les appartements de la « Cité du Combattant de Paris » (Porte de Choisy) *seront reçues jusqu'au 30 juin 1931*.

\*\*\*

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Président* : Jean Veillon, vice-président de l'Association des Combattants du Ministère de l'Intérieur.

*Vice-Présidents* : Favret (René), vice-président de l'Union des Aveugles de Guerre ; Volvey (Jean), secrétaire général de l'Union Départementale des Associations Adhérentes à la Confédération Nationale des Combattants et Victimes de la Guerre.

*Secrétaire général* : Louis Bellier, administrateur de l'U. N. M. R. A. C.

*Secrétaire général adjoint* : Fernand Vinçon, vice-président de la Mutuelle Nationale « Aide et Protection ».

*Trésorier général* : Auguste Remoissenet, administrateur de l'Union Amicale de la Préfecture de la Seine.

*Trésorier général adjoint* : Louis Courtadon, président de Section de l'U.N.M.R.A.C.

#### Nos Délégations

Répondant à l'invitation du général Gouraud, au service solennel pour les morts de l'Argonne, l'Union des Aveugles de Guerre a été

représentée à cette cérémonie par un délégué, accompagné du drapeau de notre Association, le dimanche 17 mai, en l'Eglise Saint-Louis des Invalides.

\*\*\*

L'U. A. G. s'est fait représenter par un membre du Bureau au Congrès de l'Union Fédérale à Toulouse, le 24 mai, et par un administrateur au Congrès de la Fédération Nationale des Associations Françaises de Mutilés et Réformés, à Mende, le dimanche 31 mai.

\*\*\*

L'Union des Aveugles de Guerre a été également représentée à la réception organisée à l'Hôtel de Ville, le samedi 23 mai, en l'honneur des membres de la « Fédération Nationale des Invalides Belges ».

### Le « Livre de l'Aveugle »

16, Rue Laugier, Paris (17<sup>e</sup>)

#### BIBLIOGRAPHIE

Nous rappelons que ces ouvrages n'ont été transcrits que sur la demande des intéressés et qu'ils leur appartiennent en propre.

Par l'intermédiaire du « Livre de l'Aveugle », 16, rue Laugier, Paris (17<sup>e</sup>), des prêts ou des échanges peuvent être effectués.

Nous publions, ci-après, les transcriptions faites en Braille, en février, mars, avril 1931, par le « Livre de l'Aveugle » :

1. *Manuel Général. Sujet de Composition*, X...
2. *Nouveau Dictionnaire Espagnol-Français*, X...
3. *La Vie Amoureuse de la Grande Mademoiselle*, duc de la Force.
4. *Vocabulaire Anglais-Français*.
5. *La Littérature expliquée*, Desgranges-Charrier.
6. *L'ordre dans l'Etat*, Herriot.
7. *L'Accord Naval Franco-Anglo-Italien*, X...
8. *Algèbre*, Camman et Grignon.
9. *La Correspondance de tout le monde*, L. Heudebert.
10. *Carrières pour guider le choix des jeunes gens*, X...
11. *Les Forces Naturelles Inconnues*, C. Flammarion.
12. *Pour comprendre l'Arithmétique*, Abbé Moreux.
13. *Accord Austro-Allemand*, M. Curtius.
14. *Langage de Chiffres*, Et. Fougère.
15. *Soliloques de Saint Augustin*, X...
16. *Physionomie des Saints*, E. Hello.

17. *Le Régime Douanier des Vins*, X...
18. *Loi Municipale du 5 avril 1884*, X...
19. *La France et ses Colonies*, Gilbert-Maury.
20. *Les Principales Puissances Economiques du Monde*, Fallex, Gilbert-Maury.
21. *Guerre Civile*, Veressaiev.
22. *Deux Russies*, Paul Marion.

### Les Amis des Soldats Aveugles

La Société « Les Amis des Soldats Aveugles » informe, à toutes fins utiles, ses amis aveugles que le magasin de vente du n° 90 du faubourg Saint-Honoré et le Comptoir de Matières Premières du n° 16 de la rue du Temple seront fermés cette année, comme l'an dernier, pendant tout le mois d'août.

En ce qui concerne le siège social, 6, rue de la Bienfaisance, il n'y aura, pendant la durée des vacances, qu'un service restreint, réservé aux cas urgents. Il y aura donc lieu de faire parvenir, au siège social, autant que possible avant le 14 juillet, les demandes d'aide se rapportant à cette période. Celles parvenant après le 30 juin ne pourraient être examinées qu'au 1<sup>er</sup> octobre.

C'est avec plaisir que nous apprenons que notre sympathique camarade Georges Molucon vient d'être élu président de l'Union des Anciens Combattants de la Commune de Blessac (Creuse). Sincères félicitations.

### Changements d'adresse

(Pour tenir l'Annuaire à jour)

- AUBERT (Alfred), 22, cité Foch, Dreux (Eure-et-Loir).  
DESBANCS (Marcel), 38, chemin du Soleil-Levant, Poitiers (Vienne).  
EUGÈNE (Paul), chez M. Brochot, Grande-Rue Marchaux, Autun (Saône-et-Loire).  
KROMER, 6, rue de la République, Brest (Finistère).  
LIOTE (René), 1, Georges-Clemenceau, Jarville (Meurthe-et-Moselle).  
VIRIOT (Constant), 26, place Circulaire, La Roche-sur-Yon (Vendée).  
ARNOULD (Arsène), Poste Restante, Reims (Marne).  
AUBRY (Eugène), 3, allée Necker, Freinvillle-Sevran (Seine-et-Oise).  
AULIAC, avenue Poincaré, route de Saint-Prevat, Argentat (Corrèze).

BERTHET, 44, rue des Rabats, Antony (Seine).  
COUCHOURON, 80, rue Saint-Denis, Gennevilliers (Seine).  
DOUET (Jean), 136 bis, chemin de Telemby, Alger.  
DRAPERI (Jean), 79, avenue Valrose, Nice (Alpes-Maritimes).  
GRENET (Angel), Champnier (Charente).  
JANET (Joseph), Sagne -Morte, Le Chambon-sur-Lignon (Hte-Loire).  
JEANDIN (Auguste), 153, route de Villejuif, Arcueil (Seine).  
MARLIN (Emile), 9, rue Journal, Chauny (Aisne).  
MINIOU (Mathurin), 17, rue Saint-Guenhael, Vannes (Morbihan).  
YVON (Maxime), 18 bis, rue des Charmes, Le Vésinet (S.-et-O.).  
LEFEBVRE (Georges), route Nationale, Paron (Yonne).  
ARNOULD (Emile), Bruyères (Vosges).  
BALANSA, chemin de la Charbonnière, Saint-Agne, Toulouse (Haute-Garonne).  
BIGNON (Victor), avenue de l'Eglise prolongée, Eaubonne (S.-et-O.).  
BUCKEL (Georges), 26, rue des Cerises, Eckbolsheim (Bas-Rhin).  
BUGNET, Treps (Isère).  
BERARD, 4, avenue Alphonse-Daudet, Eaubonne (Seine-et-Oise).  
CALMES, Lotissement de la Croix-Rouge, Côte Pavée, Toulouse.  
DUPUY (Julien), 16, boulevard Céré-de-Rivière, Albi (Tarn).  
GOUET (Georges), Grande Allée, Neuville-Bosc, par Henonville (Oise).  
HIPOLITE (Georges), 23, rue du Capitaine-Lagache, Paris (17<sup>e</sup>).  
MAROUZET, avenue Montesquieu, Soisy-sous-Montmorency (Seine-et-Oise).  
PARADIS, à Larche (Corrèze).  
BOILLOT (Emile), rue de l'Hôpital, Bruyères (Vosges).  
SCHOETTEL, 65, rue du Réveil-Matin, Houilles (Seine-et-Oise).  
VEILLARD, boulevard Gabriel-Leroy, Melun (Seine-et-Marne).  
WATT (Joseph), 30, rue du 149, Epinal (Vosges).  
PICHONNEAU, Mazé (Maine-et-Loire).  
BOUIS, Cité des Brioudes, avenue de Vals, Le Puy (Haute-Loire).  
LEVY-MIMOUN, 6, rue Lamoricière, Tlemcen (Algérie).  
COGNARD, Saint-Genis-les-Ollières (Rhône).  
CÉRÉ-LABOURDETTE, 6, boulevard des Invalides, Paris.

*A rectifier :*

TOUZET (Joseph), Forgevieille, par Saint-Germain, Beaupré (Creuse).  
TOUZET (Félix), La Chicanière-de-Mermaine par Beaumont, par Authis (Eure-et-Loir).

LAURENT (Théophile), au lieu de Lauret.

*A rayer :*

MOREL (Mathurin-Antoine) (Indre-et-Loire).  
GROS (Joseph) (Isère).  
LODIE (Louis) (Loire-Inférieure).  
MONTET (Emile) (Rhône).

*A ajouter :*

DEMARET (Jules), Bouquehault, par Guines (Pas-de-Calais), victime civile.  
VANDEVILLE (Joseph), 18, rue Princesse, Paris (6<sup>e</sup>).  
LIAGRE (Arthur), 42, rue Deroullers, Looz-les-Lille (Nord), victime civile.  
MOTTE (Emile), rue Ernest-Binet, Villequier (Seine-Inférieure).  
IBANEZ (Jean), av. Establier, faub. Thiers, Bel Abbès (Oran.)  
DAUBERSY (Léon), 134, rue du Grand-Bois, Maubeuge (Nord).  
BUTEL (Louis), av. Goldenberg, Nice (Alpes-Maritimes).  
BRABANT (Eugène), 178, avenue de Choisy, Paris.  
GUILLOT (Georges), 19, rue des Loges, Châtellerault (Vienne).  
FOURRER (François), 85, rue du Vieux-Pont-de-Sèvres, Billancourt (Seine).  
CLAVIER (Paul), 29, rue de Buzenval, Paris (20<sup>e</sup>).  
CADOT (Gaston), 23, rue de Chanzy, Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure).  
PINASSEAU (Camille), 179, rue Brement, Noisy-le-Sec (Seine).  
LAIGNEL (Henri), 18, rue du Japon, Tourcoing (Nord).  
LANCESTREMRE (Pierre), Lembeye (Basses-Pyrénées).  
ARSAC (Félix), 60, avenue Marc-Urtain, Bourg-les-Valence (Drôme).  
FALEMPIN (Albert), 3, rue Jean-Robert, Paris (18<sup>e</sup>).  
BARBIER (Gustave), 20, rue Jacques-Cellerier, Dijon (Côte-d'Or).

---

**Renseignements utiles**

Les camarades qui nous envoient leurs factures à l'escompte pour les Magasins du Louvre, du Bon Marché, Réaumur, doivent nous les faire parvenir immédiatement, car, d'après les conventions établies avec ces magasins, lesdites factures ne sont plus escomptées si elles ont plus de deux mois de date.

---

# Chronique de l'U. A. G.

## CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1<sup>er</sup> et le 31 mai, une somme de 7.050 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances .....	1.800
Allocations veuves, enfants et couronnes...	3.550
Secours .....	1.700

Il y a lieu d'ajouter, à ces 7.050 francs, une somme de 58.800 francs pour prêts de maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner dix demandes de secours, dont quatre n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

## ENTRE NOUS

### NAISSANCES

Notre camarade et Mme Louis Roche, de Vallauris (Alpes-Maritimes), nous font part de la naissance de leur fille, Evelyne, née le 19 avril 1931.

Notre camarade et Mme Lardière, de Bordeaux (Gironde), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Henri, né le 28 avril 1931.

Notre camarade et Mme Daviau, de Saint-Martin-de-Sanzay (Deux-Sèvres), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Alphonse, né le 3 mai 1931.

Notre camarade et Mme Bobon, de Pontorson (Manche), nous font part de la naissance de leur fils, André, né le 22 mai 1931.

Notre camarade et Mme Bellec, de Kermargar-en-Cleder (Finistère), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Marie-Thérèse, née le 18 mai 1931.

Notre camarade et Mme Lacomblez, de Balham (Ardennes), nous

font part de la naissance de leur troisième enfant, Georges, né le 6 mai 1931.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

## MARIAGES

Notre camarade Petrucci, de Paris, nous fait part du mariage de sa fille Geneviève, avec M. Marcel Petrucci, qui a été célébré le 28 mai 1931.

Notre camarade Jolis, de Béthune (Pas-de-Calais), nous fait part du mariage de son fils, Théodore, avec Mlle Hélène Souillard, le 6 juin 1931.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

## DÉCÈS

Nous apprenons le décès de :

De la femme de notre camarade Roumeas, de Saint-Jean-de-Mozols (Ardèche), décédée le 10 mai 1931, à l'âge de trente-cinq ans.

De la femme de notre camarade Delhez, du Raincy (Seine-et-Oise), décédée le 15 mai 1931, à l'âge de trente-neuf ans.

Du père de notre camarade Lucas, de Bréauté (Seine-Inférieure), décédé à l'âge de soixante-quatorze ans.

Du père de notre camarade Levesque (Lucien), de Cherbourg, décédé le 8 mai 1931.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

\*\*\*

C'est par erreur qu'on nous avait annoncé la mort de notre ami de la première heure, le commandant Aron qui, nous nous en félicitons, est encore en vie.

Il s'agissait d'un de ses homonymes, M. Aron, également commandant d'artillerie, sensiblement du même âge, dont on nous avait annoncé le décès.

Nous nous réjouissons de savoir le commandant Aron en excellente santé.

### COTISATIONS VOLONTAIRES

Nous donnons connaissance à nos camarades d'une lettre d'un ancien combattant qui pense à ceux qui sont revenus mutilés de la grande guerre, et dont le geste amical nous a profondément touchés :

« Monsieur le Président,

« Ayant eu la chance inespérée de revenir sain et sauf de la grande « tourmente de 1914-1918, je crois de mon devoir, au moment de « toucher ma première allocation de combattant, de ne pas oublier « mes anciens camarades, moins heureux, et je me permets de vous « adresser ci-contre un mandat-lettre de 125 francs, destiné à votre « caisse de secours.

« Recevez, monsieur le président, l'assurance de mes sentiments « dévoués. »

\*\*\*

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui, malgré le rachat antérieur de leur cotisation, ont tenu néanmoins à effectuer un nouveau versement :

Soubié (L.), 5 fr. ; Boyer, 5 fr. ; Villefay, 50 fr. ; Bazinet, 10 fr. ; Simon (J.), 5 fr. ; Lecaudey, 10 fr.

### COTISATIONS POUR L'ANNÉE 1931

Arnaud, Touzet (F.), Gautier (R.), Soubié (L.), Mahalin, Perichon, Buckel, Bentejac, Boquet (R.), Boyer, Segula, Lancestrémère, Quesne, Chassagny, Beauval, Le Borgne (L.), Delmas, Chanut, Carudel, Beaune, Longeagne, Gohiec, Couteau, Ecal, Montfaucon (rachat), Bazinet, Lefèvre (E.), Lamaury, Rosso, Catillon, Simon (J.), Simon (F.), Bénéat, Mouisset, Madaire, Guillemain (M.), Nadon, Videmont (A.), Poubane, Josset, Fleury (H.), Hubert (G.), Perrin, Ploy, Beda, Robquin, Davin, Falempin, Vigny, Pasquet Bouval (L.) Lecaudey.

### Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 11 Avril 1931

La séance est ouverte à 14 h. 30 sous la présidence de Scapini.

Sont présents : Scapini, Amblard, Favret, Lauté, Leveau, L'Evesque, Bardoux, Bloncourt, Bois, Izaac, Laffargue, Malgat, Noireaux, Roy (Georges), Virot.

M. le baron de Traversay, président du Comité d'Action.

M. Bloch, trésorier adjoint.

Les camarades : Chaillou, Chauvel, Evrat, Gallard, Gudefin, Hennebicque, Mathieu, Nicolai (Pierre), Parent, Rochelet, Rousseau, Saillot.

Excusés : Antoine, Bertrand, Cabasson, Courteix, Derunder, Fauvel, Grillet, Guillam, Lagarde, Muller, Robert (Maurice), Satgé.

Ont donné leurs pouvoirs :

A Favret : Cabasson, Courteix, Fauvel, Grillet, Muller, Bertrand.

A Leveau : Robert (Maurice).

A Bloncourt : Satgé.

A Laffargue : Lagarde.

A Noireaux : Derunder, Antoine.

A Conan (ou en son absence à Lauté) : Guillam.

### ORDRE DU JOUR :

- 1° Procès-verbal de la séance du 28 février 1931 ;
- 2° Situation financière du mois de février 1931 ;
- 3° Admission de nouveaux adhérents ;
- 4° Motion Guillam (addition au règlement des Sections Régionales) ;
- 5° Demande de création d'une Départementale et d'une Régionale ;
- 6° Lettre signée de treize administrateurs demandant de donner le titre de secrétaire général honoraire au camarade Bloncourt ;
- 7° Lettre de Noireaux demandant la dissolution du Comité d'Action ;
- 8° Attribution du Legs Antola ;
- 9° Questions diverses.

1° Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 28 février est adopté à l'unanimité.

2° Situation financière du mois de février : adoptée à l'unanimité.

3° Le Conseil, à l'unanimité, prononce l'admission des camarades dont les noms suivent :

En qualité de membres titulaires (camarades réformés à titre définitif, bénéficiaires de l'article 10 et possesseurs de la carte du combattant) :

Butel (Louis), Cité des Aveugles de Guerre, Nice-Valrose (Alpes-Maritimes), 100 %, article 10.

Brabant (Eugène), 89, rue Anselme-Rondeney, Paris, 110 %, articles 10 et 12.

Cadot (Gaston), 23, rue Chanzy, Rochefort-sur-Mer, 100 %, articles 10.

Clavier (Paul), 29, rue Buzenval, Paris, 100 %, article 10.

Fourrer (François), 85, rue du Vieux-Pont-de-Sèvres, Billancourt, 100 %, article 10.

Guillot (Georges), 19, rue des Loges, Chatellerault (Vienne), 100 %, article 10.

Lefebvre (Georges), route Nationale, Paron (Yonne), 100 %, article 10.

Motte (Emile), rue Ernest-Binet, Villequier (Seine-Inférieure), 100 %, article 10.

Vendeville (Joseph), 18, rue Princesse, Paris, 100 %, article 10.

Daubersy (Léon), 134, rue du Grand-Bois, Maubeuge (Nord), 100 %, article 10.

Demaret (Jules), Bouquehault, par Guines (Pas-de-Calais), 100 %, article 10, titre définitif, victime civile.

Ce camarade est admis en qualité de victime civile.

Sont admis en qualité de membres provisoires (camarades réformés à titre provisoire, bénéficiaires de l'article 10 et titulaires de la carte du combattant) :

Cloarec (Alain), 35, rue du Docteur-Reulos, Villejuif (Seine), 100 %, article 10.

Lancestrémère (Pierre), Lembeye (Basses-Pyrénées), 100 %, article 10.

Michel (Eugène), 21, rue Croix-de-Regnier, Marseille, 130 %, articles 10 et 12.

Pinasseau (Camille), 179, rue Brément, Noisy-le-Sec (Seine), 100 %, article 10.

4° Une motion de Guillam, relative à la participation des Sections Régionales et Départementales aux diverses allocations prévues par nos règlements, est renvoyée à l'étude de la Commission des Services Intérieurs du vendredi 24 avril.

5° Le Conseil, saisi de deux demandes de création de Sections, l'une de la Régionale de l'Est, l'autre de la Départementale du Tarn-et-Garonne, diffère l'étude de la question qui sera reprise au cours des séances des Commissions préparatoires, après discussion de la motion Guillam.

6° Demande signée de dix administrateurs tendant à donner à Bloncourt le titre de secrétaire général honoraire.

Après une longue discussion, la demande est repoussée par 18 voix contre 8 et une abstention.

Ont voté contre la nomination : Amblard, Bardoux, Courteix, Favret, Grillet, Guillam, Izaac, Laffargue, Lagarde, Lauté, Leveau, L'Evesque, Malgat, Muller, Roy (Georges), Scapini, Virot, Conan.

Ont voté pour : Antoine, Bois, Cabasson, Derunder, Fauvel, Noireaux, Robert (Maurice), Satgé.

Une abstention : Bertrand.

N'ont pas pris part au vote : Arnault, Bloncourt, Nicolaï.

7° Lettre de Noireaux demandant la dissolution du Comité d'Action :

Noireaux indique la nécessité d'un remaniement du Comité d'Action.

Scapini fait remarquer que le Comité d'Action étant soumis à l'élection du Conseil, celui-ci à la rentrée pourra procéder à son renouvellement.

Le maintien du Comité d'Action est décidé par les membres présents, à l'exception de Bloncourt, Bois et Noireaux qui votent contre.

8° Attribution des arrérages du Legs Antola (1.000 francs).

Les arrérages du Legs Antola devant être attribués, chaque année, à deux Aveugles de Guerre nécessiteux, le Conseil décide de les répartir entre deux camarades chargés de famille.

Amblard, Bloncourt et Leveau sont désignés par le Conseil en qualité de délégués électeurs pour le renouvellement partiel du Comité Départemental des Mutilés.

L'allocation de 300 francs est accordée au camarade D..., victime civile, à l'occasion de la naissance de son enfant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h. 30.

### Procès-verbal de l'Assemblée plénière de clôture du Dimanche 26 Avril 1931

La séance est ouverte à 9 h. 15, à la Salle des Fêtes de la Maison des Mutilés, rue des Minimes, sous la présidence de Scapini.

243 camarades assistaient à la séance.

Etaient présents également : M. de Traversay, président du Comité d'Action ; M. Oscar Bloch, trésorier-adjoint ; Mme Levy-Weiss, membre du Comité d'Action.

M. de Traversay indique le nombre des pouvoirs reçus et donne lecture de la liste des mandataires.

1.387 pouvoirs ont été envoyés, 24 pouvoirs sont nuls et 30, envoyés par des camarades assistant à la séance, ne sont pas comptés. Les pouvoirs valables sont donc au nombre de 1.333.

1° L'ordre du jour appelle la lecture du rapport moral.

Le rapport moral est mis aux voix.

A ce moment, 196 camarades étaient présents.

Ont voté pour : 175 camarades porteurs de 1.011 pouvoirs, soit 1.186 voix.

Ont voté contre, les 19 camarades suivants :

Biray, Briant, Bloncourt, Boudant, Delafosse, Drapeau, Envin, Evrat, Guittard, Jeansoulé, Le Gouar, Mauger, Passenaud, Petitjean, Renaudot, Rochelet, Sursin, Tihon, Tourouri, porteurs de 305 pouvoirs, soit 324 voix.

Se sont abstenus 2 camarades : Beda et Mulsant, porteurs de 12 pouvoirs.

Les 47 camarades qui n'étaient pas présents au moment du vote étaient porteurs de 5 pouvoirs.

Le rapport moral est adopté.

2° Le rapport financier est mis aux voix.

Ont voté pour l'adoption : 184 camarades présents.

Se sont abstenus, les 12 camarades dont les noms suivent, porteurs de 73 pouvoirs, soit 85 abstentions : Boudant, Delafosse, Evrat, Jeansoulé, Le Gouar, Mauger, Mulsant, Petitjean, Rochelet, Sursin, Tihon, Toudouri.

Le rapport financier est adopté.

3° Lecture est donnée du rapport des commissaires aux Comptes établi par MM. Bloch et Mayer.

Ce rapport, mis aux voix, est adopté par acclamations.

Le président remercie MM. Bloch et Mayer de leur dévouement.

4° Examen du budget.

Le projet de budget pour 1931, auquel la Commission spéciale a apporté une augmentation de crédit de 6.000 francs au chapitre des Maisons de Repos, et dont le montant aux entrées et aux sorties s'élève à la somme de 1.328.610 fr. 24, est adopté à l'unanimité.

Afin d'éviter le vote de crédits provisoires pour le premier trimestre de 1932, l'assemblée décide d'appliquer pour l'exercice 1932

le projet de budget voté pour l'exercice 1931, se réservant la faculté de le modifier lors de l'Assemblée générale de 1932.

5° Lecture et examen des vœux présentés par les différentes Commissions :

*Première Commission : Pensions.*

« 1° Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, considérant que la loi du 31 mars 1919, classait les Aveugles en première classe, chargent leur Conseil d'administration de toutes les démarches nécessaires auprès des pouvoirs compétents, afin que soit respectée cette catégorisation et qu'à un malheur incomparable soit accordée une exceptionnelle réparation. »

(Adopté à l'unanimité.)

« 2° Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, demandent que l'article 12 soit modifié de façon à permettre aux bénéficiaires des pensions supplémentaires (art. 12), de recevoir intégralement le montant de leur pourcentage. »

(Adopté à l'unanimité.)

« 3° Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, demandent que l'article 14 de la loi des Pensions, modifié par la loi du 23 mars 1928, soit complété par l'alinéa suivant : « Toutefois, exception sera faite pour les veuves des grands invalides, bénéficiaires de l'article 10 qui devront recevoir une pension, quelles que soient les causes du décès de leur mari, et quelle que soit la date du mariage. »

(Adopté à l'unanimité.)

« 4° Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, demandent que le Parlement vote au plus tôt une loi assimilant les ascendants des grands invalides aux ascendants des tués à l'ennemi. »

(Adopté à l'unanimité.)

« 5° Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, demandent que les pouvoirs publics accordent une majoration de pension aux orphelins de guerre et aux enfants des 100 %, article 10. »

(Adopté à l'unanimité.)

« 6° Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, demandent aux pouvoirs publics que les majorations accordées aux



« orphelins de guerre et aux enfants des grands invalides leur soient  
« maintenus jusqu'à l'âge de vingt et un ans. »

(Adopté à l'unanimité, moins une voix : Tihon.)

« 7° Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale,  
« demandent que le décret de mars 1925, sur la défiguration soit  
« appliqué aux Aveugles s'ils sont énucléés d'un ou de deux yeux. »

(Adopté à l'unanimité.)

« 8° Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale,  
« demandent que les enfants des grands invalides, orphelins de père  
« ou de mère atteints de maladies incurables les mettant dans l'im-  
« possibilité de gagner leur vie, soient assimilés aux orphelins de  
« guerre, en ce qui concerne le bénéfice de l'article 20 de la loi des  
« Pensions. »

(Adopté à l'unanimité.)

« 9° Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale,  
« demandent que le Conseil d'administration entreprenne des  
« démarches auprès des pouvoirs publics pour obtenir, par un décret  
« pris dans la même forme que pour les blessés craniens,

« Que le bénéfice des dispositions du chapitre VII, alinéa 8, du  
« décret du 22 février 1929, indemnisant les troubles subjectifs, soit  
« accordé à tous les Aveugles,

« Les dispositions ci-dessus permettaient de porter tous les  
« Aveugles à un taux minimum de 120 % lorsqu'il n'y aurait pas eu  
« énucléation ni blessure, et à 150 %, au moins, lorsqu'il y aurait eu  
« blessure et énucléation. »

(Adopté à l'unanimité.)

« 10° Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale,  
« demandent que les Aveugles de Guerre, possesseurs de la carte  
« du combattant, mais non pensionnés, reçoivent, dès à présent, le  
« maximum de la retraite du combattant. »

(Adopté à l'unanimité.)

#### *Deuxième Commission. Services Intérieurs.*

« 1° L'Assemblée générale ratifie la modification suivante, appor-  
« tée par le Conseil du 28 février, au règlement de la Caisse Mala-  
« die : Admettre les femmes de nos camarades au bénéfice du rem-  
« boursement des frais médicaux et pharmaceutiques et effectuer ce  
« remboursement à raison de 50 % des dépenses engagées pour le

« camarade, sa femme ou pour les deux conjoints, et ce, à partir de  
« 500 francs et jusqu'à concurrence de 3.000 francs. »

(Adopté à l'unanimité.)

« 2° L'Assemblée générale décide d'allouer aux enfants âgés  
« de moins de dix-huit ans de nos camarades décédés, une somme de  
« 400 francs pour le premier enfant, 500 francs pour le second, en  
« augmentant de 100 francs pour chaque enfant, et demande au Con-  
« seil d'étudier la possibilité d'augmenter ces allocations si la situa-  
« tion financière le permet. »

(Adopté à l'unanimité.)

« 3° L'Assemblée générale propose la modification suivante au  
« règlement régissant l'attribution des prêts :

« ART. 2. — Le montant des prêts sera fixé en considération de  
« l'effort personnel de l'emprunteur et ne pourra, en aucun cas, excé-  
« der 15.000 francs. L'apport personnel du camarade ne sera pas  
« obligatoire, mais le montant de la garantie devra être sensiblement  
« supérieur à l'ensemble des prêts consentis. »

(Adopté à l'unanimité.)

« 4° L'Assemblée générale décide qu'après examen des  
« demandes des camarades et dans des cas particuliers, les rembourse-  
« ments trimestriels des prêts pour construction n'excèdent pas la  
« somme de 500 francs. »

(Adopté à l'unanimité.)

« 5° L'Assemblée générale décide que, pour la station de Vals,  
« et à titre d'essai, les appartements devenus libres par suite de désis-  
« tement, seront attribués par priorité aux camarades malades, sur pro-  
« duction d'un certificat médical. Cette mesure sera appliquée égale-  
« ment en cas de maladie de la femme du camarade ou de ses  
« enfants. »

(Adopté à l'unanimité.)

« 6° L'Assemblée générale décide la création d'une Section  
« Régionale de l'U. A. G. à Strasbourg, comprenant les départe-  
« ments du Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle, Vosges, Meuse,  
« Meurthe-et-Moselle et Territoire de Belfort. »

(Adopté par 223 voix.)

8 voix contre : Lagarde (avec 24 pouvoirs), Charpentier, Malingre,  
Martin (Paul), Mathieu, Meunier, Noireaux, Rousseau.

12 abstentions : Brusson, Cagnard, Chauvel, Fayolle, Gallard,  
Gouny, Martinet, Muller, Planquette, Prune, Raveleau, Toutain.

« 7° L'Assemblée générale décide de rester dans le *statu quo*  
« en ce qui concerne le règlement actuel de nos Sections Départe-  
« mentales et Régionales et charge le Bureau de réunir, en juin, les  
« administrateurs et les présidents de nos Sections, en vue de procéder  
« à l'examen et au remaniement du règlement.

« Toutefois, l'Assemblée générale décide qu'aucune autorisation  
« de création de Section Régionale ou Départementale ne saurait être  
« délivrée : 1° avant la réunion qui doit fixer le statut des Régionales  
« et des Départementales ; 2° avant l'Assemblée générale qui doit  
« ratifier cette modification du règlement. »

(Adopté à l'unanimité, moins 2 voix contre : Mauger et Tihon,  
et 3 abstentions : Envin, Masselier et Toutain.)

« 8° L'Assemblée générale ratifie la modification suivante, appor-  
« tée à l'article 1<sup>er</sup> du règlement intérieur :

« Toutefois les Aveugles de Guerre, réformés à 100 %,   
« article 10, possesseurs d'un titre temporaire ou d'un titre provisoire  
« et de la carte du combattant, pourront être admis à l'Union des  
« Aveugles de Guerre, en qualité de membres temporaires, jusqu'au  
« moment où ils seront en possession d'un titre définitif. Ils devien-  
« dront alors automatiquement membres titulaires du Groupement.  
« Tant qu'ils seront membres temporaires, ils paieront la même coti-  
« sation que les membres titulaires et auront droit aux avantages  
« moraux réservés à ceux-ci. Les avantages matériels ne leur seront  
« accordés qu'après décision du Conseil d'administration, mais étant  
« donné le caractère temporaire de l'admission, les prêts pour cons-  
« truction, réparations ou aménagements nouveaux des maisons fami-  
« liales étant accordés à longue échéance, ils ne pourront, en aucun  
« cas, en bénéficier. Ils ne seront ni électeurs ni éligibles. »

(Adopté à l'unanimité.)

« 9° L'Assemblée générale émet le vœu que les nouveaux adhé-  
« rents à l'U.A.G. ne bénéficient des avantages réservés aux membres  
« titulaires qu'une année après leur inscription. »

(Adopté à l'unanimité.)

« 10° Considérant que les camarades isolés éprouvent un profond  
« désir d'être tenus au courant de la marche de l'Union, l'Assemblée  
« générale demande, le *Bulletin Mensuel de l'U. A. G.* paraissant  
« régulièrement, que les comptes rendus sténographiques de chacune

« des réunions soient expédiés dans les quinze jours qui suivent la  
« réunion, et même s'il est nécessaire, par envoi spécial. »

(Adopté à l'unanimité.)

« 11° L'Assemblée générale demande qu'en aucun cas et sur  
« aucune affiche à caractère politique, un membre du Conseil d'admi-  
« nistration de l'U.A.G. ne soit autorisé à faire suivre son nom de  
« l'indication des fonctions qu'il occupe dans l'Association. »

(Adopté à l'unanimité.)

« 12° L'Assemblée générale fait confiance à son Conseil d'admi-  
« nistration et à son Bureau pour mener à bien la création de la Mai-  
« son des Aveugles de Guerre et, en général, toutes les questions inté-  
« ressant la marche du Groupement. »

(Adopté à l'unanimité.)

#### *Troisième Commission. Action sociale et internationale.*

« 1° Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, émet-  
« tent le vœu que dans les programmes d'enseignement aux Aveugles  
« en France et dans les autres pays, soit officiellement incorporée et  
« encouragée l'étude de la langue neutre internationale espéranto,  
« beaucoup plus rapidement assimilable que n'importe quelle autre  
« langue morte ou vivante et que l'expérience révèle parfaitement  
« apte à permettre tous échanges directs utiles entre tous les Aveugles  
« du monde, divisés déjà par tant d'autres obstacles. »

(Adopté à l'unanimité.)

« 2° Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale,  
« invitent le Conseil d'administration à collaborer à la constitution  
« d'un Comité d'Entente, destiné à étudier les questions qui concer-  
« nent les Aveugles, quelle que soit l'origine de la cécité. »

(Adopté à l'unanimité.)

« 3° a) Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale,  
« proclament, une fois de plus, leur sincère et profond attachement à  
« la paix,

« Affirment leur ardente volonté de continuer à travailler pour la  
« cause de la paix avec toutes les victimes de la guerre et tous les  
« anciens combattants animés du même idéal, à quelque pays que  
« ceux-ci appartiennent ;

« b) Approuvent, non seulement l'action générale de la C.I.A.  
« M. A. C. et de la F. I. D. A. C., mais encore les initiatives de  
« toutes sortes prises tant par les représentants des nations que par

« les Associations qui, comme l'U. A. G., appartiennent à la C. I.  
« A. M. A. C. et à la F. I. D. A. C., en vue du rapprochement  
« des peuples et du désarmement des esprits, condition essentielle de  
« ce rapprochement et du maintien de la paix internationale. »

Sur proposition du président, le troisième vœu est scindé en deux parties :

1° *En dehors des considérations politiques, les membres de l'Union des Aveugles de Guerre proclament, une fois de plus, leur sincère et profond attachement à la paix. Affirment leur ardente volonté de continuer à travailler pour la cause de la paix avec toutes les victimes de la guerre et tous les anciens combattants animés du même idéal, à quelque pays que ceux-ci appartiennent.*

(Adopté à l'unanimité.)

La deuxième partie est mise aux voix. Ont voté pour l'adoption : Aubert, Béda, Bloncourt, Bois, Boucq, Boudant, Briant, Cardot, Delafosse, Drapeau, Evrat, Fauvel, Gerbelli, Grillet, Guittard, Hughes, Jammin, Jeansoulé, Le Gouar, Mulsant, Masselier, Petitjean, Rochelet, Sursin, Tihon, Tourouri (26).

*Abstentions* : Angot, Biray, Bouché, Cabasson, Curbières, Enjalbert, Envin, Goussé, Grillon, Mézières, Martin (Paul), Martinet, Noireaux, Roy (Georges), Satgé, Séguy (16), plus 238 pouvoirs de Bloncourt.

La seconde partie du vœu est repoussée à la majorité, le nombre de votants contre est difficile à dénombrer, un certain nombre de camarades ayant quitté la salle vu l'heure avancée.

M. de Traversay donne connaissance du résultat des élections pour la désignation des 10 membres du Conseil d'administration :

Nombre des membres titulaires de l'U. A. G.....	2.074
Votes exprimés .....	1.569
Bulletins nuls .....	109
Bulletins valables .....	1.460

Ont obtenu :

Scapini .....	Elu	1.238	voix
Lagarde .....	—	991	—
Robert (Maurice) .....	—	933	—
Satgé .....	—	901	—
Conan .....	—	875	—
Courteix .....	—	838	—
Laffargue .....	—	794	—

Arnault .....	—	778	oix
Nicolaï (Jean) .....	—	717	—
Petitjean .....	—	658	—
Virof .....	—	612	—
Evrat .....	—	555	—
Serre .....	—	552	—
Sibiril .....	—	460	—
Gallard .....	—	378	—
Mauger .....	—	376	—
Martin (Paul) .....	—	366	—
Delafosse .....	—	366	—
Rochelet .....	—	354	—
Dubois .....	—	340	—
Chaumérac .....	—	324	—
Céré-Labourdette .....	—	301	—
Malingre .....	—	199	—
Mathieu .....	—	191	—
Abderhamann Ben Saad .....	—	141	—

(Il n'a pas été tenu compte des voix données aux camarades non candidats.)

L'heure étant avancée, la séance est levée à 12 h. 30.

La Commission des questions diverses, dans sa séance du 25 avril, avait adopté les vœux suivants :

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, demandent au Conseil d'administration de poursuivre activement ses démarches auprès du Ministère intéressés, en vue de faire adopter les principes contenus dans le rapport du docteur Lallement, tendant à ce que l'article 64 s'applique à toutes nos maladies, lesquelles proviennent pour la plupart de notre état d'invalidité. »

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, demandent qu'un vœu soit déposé, devant le Parlement, afin d'attribuer un chien-guide aux Aveugles de Guerre qui en feraient la demande. »

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, demandent qu'une intervention soit faite au Parlement pour faire obtenir la Légion d'honneur à tous les Aveugles de Guerre porteurs de la carte du combattant et déjà titulaires de la Médaille militaire. »

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, deman-

« dent qu'une intervention soit faite au Parlement pour faire obtenir la  
« Médaille militaire aux Aveugles de Guerre, titulaires de la Carte du  
« combattant. »

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, deman-  
« dent que des démarches soient faites pour qu'aucune longueur de  
« parcours ne soit imposée, sur les chemins de fer, aux Aveugles voya-  
« geant avec leur guide et leurs enfants. »

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, deman-  
« dent que nos Régionales, avec l'appui du Conseil d'administration  
« de l'U. A. G., fassent des démarches en province pour que, sur  
« présentation de la carte de chemin de fer, les Aveugles de Guerre  
« bénéficient, dans toutes les régions de France, des tarifs accordés  
« aux Aveugles de Guerre habitant la région. »

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, deman-  
« dent le rétablissement des tarifs spéciaux sur les lignes de banlieue  
« de la S.T.C.R.P. »

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, deman-  
« dent que les réductions accordées sur les chemins de fer soient appli-  
« cables aux billets de couchettes de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes. »

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, deman-  
« dent que l'emploi de la canne blanche soit officiellement générali-  
« sée sur tout le territoire français. »

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée Générale, consi-  
« dérant que, sous forme de taxes locales, les Compagnies de Che-  
« min de fer majorent le prix des billets (banlieue et grandes lignes :

« Que les mutilés de guerre ne bénéficient d'aucune réduction sur  
« ces taxes,

« Que cette manière de faire cause aux mutilés un grand préjudice,  
« surtout sur les petits parcours,

« Demande, qu'en attendant que ces taxes soient supprimées, les  
« réductions accordées aux mutilés de la guerre leur soient appli-  
« cables. »

« Les Aveugles de Guerre, réunis en Assemblée générale, deman-  
« dent que le chien, servant de guide aux Aveugles de Guerre, soit  
« admis au même titre que les guides dans les voitures de la  
« S.T.C.R.P. »

## AVIS DIVERS

Le camarade Désiré Marchand nous demande d'informer ses cama-  
rades brosiers qu'il vient d'installer un atelier de tournage du bois.

Voici quelques prix :

Manches pour balais, longueur 1 m. 30 × 25 m/m, le 100 : en  
hêtre, 88 fr. ; en peuplier, 85 r. ; en bouleau, 85 fr. ; en sapin,  
80 francs.

Manches pour balayette, longueur 0 m. 65 × 18 m/m, le 100 :  
22 fr. (en hêtre, en peuplier ou en bouleau au choix).

Manches pour garde-robes ordinaires, arrondis dans le bout, le  
100 : 12 francs ; avec encoches, 15 francs.

Marchandises irréprochables, livraison rapide.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Marchand-Mauduit, Le  
Breil-sur-Merize (Sarthe).

---

Une dame, veuve de grand invalide de guerre, possédant joli inté-  
rieur, dans canton Seine-et-Marne, âgée de quarante-six ans, bonne  
instruction et parfaite moralité, accepterait de prendre un Aveugle de  
Guerre comme pensionnaire, pour lequel elle disposerait de tout son  
temps.

S'adresser au camarade Béda, Aveugles de Guerre, à Villeneuve-  
sur-Bellot (Seine-et-Marne).

---

Occasion : Machine à tricoter piéteuse, marque Dubied, montée  
sur table, pieds en fonte, en très bon état, largeur 21 cm., jauge 25,  
N° 10. Prix à débattre.

S'adresser au camarade Martin (Paul), 10, rue de l'Union, La  
Courneuve (Seine).

---

Notre camarade Soulié (Louis), à Castelnau-d'Étrefonds (Haute-  
Garonne), nous informe qu'il est fournisseur de postes de T.S.F. Appa-  
reils à deux lampes, sur secteur, avec diffuseur complet : à partir de  
600 francs, essayés et garantis.

Il peut également fournir des postes à 3, 4 et 5 lampes.

Toutes garanties et facilités de paiement.

Pour tous renseignements, s'adresser directement au camarade.

*A vendre* : quadricycles à pédales, deux places en bon état.  
S'adresser au camarade : Morand (Henri), 16, rue de Guéramé, Alençon (Orne).

M. Arnols Sibberbusch, étudiant, 28, rue de la Parcheminerie, à Paris, serait désireux de servir de guide à un Aveugle de guerre.

Aveugle de guerre, 100 %, article 10, désirerait correspondre avec une dame de 35 à 50 ans pour le conduire et reconstituer son foyer. S'adresser au camarade Léon Marchal, route de Sablé, Grez-en-Bouère (Mayenne).

Notre camarade Jandot, à Saint-André-des-Alpes (Basses-Alpes), nous informe qu'il est vendeur :

1° Des vins de Saumur et de Vouvray mousseux aux prix de gros suivants :

Carte blanche.....	6 50
Carte bleue .....	7 50
Saumur mousseux .....	8 »
Vouvray mousseux .....	8 50
Anjou nature .....	7 »

par caisse de 25 bouteilles, port dû, gare Saumur.

Majoration de 0,30 par bouteille pour quantité inférieure à 25 bout.

2° Des escargots de Bourgogne en conserve prêts à être assaisonnés et leurs coquilles séparées aux prix suivants :

1 boîte 4 douzaines gros, 1 boîte 6 douzaines moyens avec leurs coquilles, en un colis postal gare 3 kilos, au prix de 28 fr. 80.

Conditions de paiement : 30 jours pour les vins et en un mandat joint à la commande pour les escargots.

S'adresser directement au camarade.

Notre camarade Satgé recommande aux membres de l'U.A.G. l'Ancien Cellier, 39, rue Jouffroy, Paris (Tél. Wagram 97-55) pour ses vins ordinaires (rouge, blanc, rosé), ses vins fins du Terroir Pouilly-sur-Loire, Sancerre, ses très vieux Bourgognes, Liqueurs et eaux-de-vie de campagne, ses confits et foies gras d'oie préparés par leurs soins au centre même de l'élevage.

Gaillac mousseux champagnisé. Prix courant :

Château Sainte-Cécile (carte blanche), la bouteille, 8 fr.; la demi-bouteille, 5 fr. 90.

Comte de Bordchamp (carte d'or) : la bouteille, 8 fr.; la demi-bouteille 5 fr. 90.

Château Sainte-Cécile (grand rosé mousseux) : la bouteille, 8 fr. 50, la demi-bouteille, 6 fr. 15.

Château Sainte-Cécile (cuvée réservée) : la bouteille, 9 fr.; la demi-bouteille, 6 fr. 40.

Dans chaque qualité, livraison en sec, demi-sec ou doux au gré du client.

Franco d'emballage gare départ, en caisses de 25 bouteilles.

Droits de régie en sus.

Supplément de 4 francs par emballages en caisses de 12 bouteilles ou 24 bouteilles.

Paiement en nos traites les 15 et fin de chaque mois.

S'adresser au camarade Jules Cance, boulevard Gambetta, à Gaillac (Tarn).

Montres pour aveugles. Tarif actuel des prix :

Qualité A. Montre nickel savonnette, ancre 20 lignes, cadran spécial avec points pour aveugle : 95 francs.

Qualité A. La même montre grandeur 16 lignes : 110 francs.

Qualité B. Montre nickel, ancre 15 rubis, savonnette spirale Bréguet 18 lignes, cadran spécial avec points et bâtonnets pour aveugles : 170 francs.

Qualité B. Montre, même mouvement, et même cadran que la précédente, mais en argent; 3 cuvettes argent, décor riche, rayon Gloire, 18 lignes : 275 francs.

Garantie trois ans, sauf fracture.

S'adresser à M. Arthur Caron, 66, rue de la République, Montmorency (Seine-et-Oise).

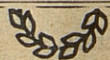
### Liste des Donateurs

M. Raffatin, à Paris, 50 fr. — Produit d'une quête faite au mariage de M. Adnet avec Mlle Gonthier, à Herserange, 171 fr. — Notre camarade Vernet, Gohiel, 10 fr. — Lycée Rollin, à Paris, 100 fr. — Anonyme, 20 fr. — M. André Roeser, Crécy-en-Brie,

2.000 fr. — M. Heulet, à Boulogne-sur-Seine, 125 fr. — M. Dolfus Mieg et Cie, Mulhouse, 100 fr. — M. Genin, à Bayonne, 25 fr. — M. Collard, à l'occasion du mariage de sa fille Marthe avec M. Regnault, à Longwy, 100 fr. — Les Elèves de la classe des mathématiques élémentaires du Lycée Henri-IV, à Paris, 3.250 fr. — Union des Femmes de France, Comité de Barcelone, 500 fr. — Mmes Poirson, à Paris, 50 fr. — Nouveau Cercle, à Paris, 50 fr. — M. Charles Weill, à Sedan, 300 fr. — Mme Vve Courtecuisse, à l'occasion du mariage de sa fille Marguerite, à Cambrai, 50 fr. — Mme Deschanvres à l'occasion du mariage de son fils Alfred, à Cambrai, 50 fr. — Notre camarade Falempin, 15 fr. — Anonyme, 15 fr. — M. Forgeron Raymon, à Paris, en souvenir de sa mère, 150 fr. — Divers, 1.097 fr. 60.

### Dons avec affectation spéciale pour la création de la "Maison des Aveugles de Guerre"

M. Raffatin, à Paris, 50 fr. — Caisse d'Epargne de Chambéry, 200 fr. — Anonyme M. P., 100 fr. — Commune d'Aïn-Béda, Constantine, 100 fr. — Section Départementale de la Seine-Inférieure de l'Union des Aveugles de Guerre, 1.000 fr. — M. H. Wislin, à Paris, 200 francs.



## TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.  
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.  
FAVRET, secrétaire général honoraire.  
CONAN, secrétaire général honoraire.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI; Vice-Présidents : FAVRET, LAUTÉ, LEVEAU.

Secrétaire général : AMBLARD.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOSS, CABASSON, COMAN, COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAPPARGUE, LAGARDE, MALGAT, MULLER, NICOLAI, NOIREAUX, PETITJEAN, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ.

## COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur;  
M. le baron DE TRAVERSAY, Président;  
Mlle ARBEL, Vice-Présidente;  
M. OSCAR BLOCH, Secrétaire adjoint;  
M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union »  
Mme DU BOS.  
Mme BROQUIN;  
M. CHEPPER;  
M. Pierre CHÉROT;  
Mme CHEVALIER;  
Mme CONTAMIN;  
Mme Francis DE CROISSET.  
Mlle JALAGUIER;  
Mlle d'HERBEMONT.  
Mme HENRI;  
Mme KALT;  
Mme L'EVESQUE;  
Mme LÉVY-WEISS;  
M. MAYER;  
Mme MAYER;  
Mme MUS;  
M. PASCAL;  
M. le colonel DE TRAVERSAY

